

J'espère que l'on ne remplacera pas le commissaire qui a démissionné. J'espère que le ministre modifiera la loi, pour augmenter le nombre des membres du Conseil et y instituer un groupe majoritaire et un groupe minoritaire; j'espère aussi qu'il accordera des pouvoirs exécutifs au groupe majoritaire. J'espère enfin qu'il portera le nombre des membres du Conseil consultatif de trois à cinq et qu'il en fera le noyau d'un cabinet, couronnant ainsi l'œuvre commencée en 1960, lorsque le chef actuel de l'opposition (M. Diefenbaker) était premier ministre. C'est en effet à cette époque que nous avons posé, dans le nord, la première pierre de structure devant nous donner, avec le temps, la position d'une province.

Le Yukon est parvenu à sa maturité. Sa population s'est accrue. Le ministre n'ignore pas qu'une activité minière intense s'y déploie. Des gens de toutes classes et pleins de talents sont désireux et capables d'assumer la responsabilité de l'administration. J'ose croire que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales va étudier sérieusement la chose et qu'il ne se contentera pas de quelques modifications à la loi tendant uniquement à apaiser les esprits. En ce qui concerne les allocations pour les membres du conseil, qu'eux-mêmes en décident. Ils en sont capables.

En ce qui concerne les Territoires du Nord-Ouest, que tous les membres du conseil soient élus. Qu'on ne désigne plus de fonctionnaires. Qu'on ne désigne pas d'autres gens de l'extérieur qui iront dans les Territoires du Nord-Ouest dans l'intention de devenir des spécialistes du Nord. Les habitants de ces deux territoires, mais tout particulièrement ceux du Yukon qui connaissent depuis plus longtemps les formes de gouvernement et les responsabilités gouvernementales et législatives, sont prêts à assumer des fonctions exécutives qui devraient leur être remises graduellement et non pas en bloc. Mais ils devraient assumer des responsabilités exécutives dans les domaines de la santé, de l'éducation, du bien-être, du génie, et des ressources, par exemple, à l'égard du gibier et de la faune.

Je ne propose pas de confier la gestion des ressources hydrauliques et minières à un nouvel administrateur, mais je recommande le transfert d'une partie de l'administration des terres, afin de ne pas être obligé de voyager entre Ottawa et le Nord durant deux ou trois mois, pour obtenir une décision au sujet d'une location ou l'achat d'une parcelle de terrain.

Je recommande également le transfert de l'administration de la justice, au Yukon en tout cas. Vous instituez là-bas un grand mi-

nistère des Corrections qui coûtera des millions de dollars, et qui sera un élément du gouvernement territorial. Confiez ces responsabilités à la population. Dans ce domaine comme dans d'autres, le Yukon est prêt à assumer ces responsabilités et je suis certain que la même situation existe à des degrés divers dans les régions variées des Territoires du Nord-Ouest.

**L'hon. M. Laing:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Je le remercie de ses recommandations dont nous tiendrons compte.

A titre de question, je voudrais lui demander de descendre en lui-même et de dire s'il croit équitable d'attribuer de tels motifs au commissaire pour justifier sa démission? Je ne le crois pas. Je ne crois pas que l'honorable député ait donné la raison exacte. Ce n'est pas celle qu'on m'a donnée à moi, et, après y avoir réfléchi, il pourrait penser peu sage de lancer de telles affirmations dans cette enceinte.

**M Nielsen:** C'est une appréciation personnelle. Je sais que le commissaire a affirmé, dans un discours prononcé à Vancouver, qu'il lui était absolument impossible d'exercer ses fonctions à titre de commissaire du Yukon, alors qu'Ottawa tire sur les rênes, à 4,000 milles de distance. Cette image illustre bien la frustration du commissaire. Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest devrait vivre sur ce territoire et les réunions du conseil devraient y être tenues, non pas, ici, à Ottawa. Je n'attribuerai certes pas au commissaire du Yukon des motifs de démission, mais c'est ce que l'on croit là-bas. Je suis persuadé que le ministre n'aurait qu'à lire les éditoriaux des journaux locaux pour en arriver à la même conclusion, même s'il affirme qu'il la rejette.

C'est le moment d'effectuer ces changements. Je le répète, le ministre a parlé longuement des grands progrès réalisés en Russie. Qu'il convainque donc ses collègues que le temps est venu d'effectuer le même genre de progrès dans notre Nord canadien du point de vue matériel et administratif. Car tant qu'on n'aura pas confié certaines de ces fonctions exécutives aux habitants du Nord on ne réalisera pas le progrès que nous souhaitons tous. Il ne sert à rien au premier ministre de devenir spécialiste de la vertu rétroactive. Il ne sert à rien qu'il aille à Lagos pour y évoquer les plaies de notre Nord si, au retour, il les oublie complètement. Cet imposant discours du trône, prolix et interminable, renferme 15 mots sur la nécessité de mettre en valeur les régions septentrionales de notre pays qui représentent 40 p. 100 du Canada et renferment les abondantes ressources dont